

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	21
De votants	23

OBJET
N° 2023-4-6

Tarifs Pôle Enfance
Corrections

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Étaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

A partir du 15 Avril 2023, les tarifs de l'accueil périscolaire pour la tranche QF 0 < 500 € sont modifiés comme suit :

Pour enfants lexéens :

-Matin : 2,40 €

-Midi : 3,20 €

-Soir : 4,00 €

Pour les enfants extérieurs à la Commune :

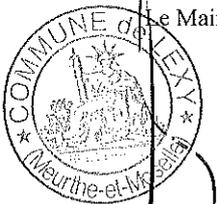
-Matin : 3,00 €

-Midi : 4,00 €

-Soir : 5,00 €

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 17 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 4 avril 2023.

Le Maire,



Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

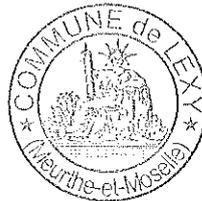
le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com

APPROUVE les modifications de tarifs énoncées ci-dessus.

PRECISE que les autres tarifs prévus sur la grille tarifaire au 1^{er} Avril 2023 demeurent inchangés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2023 0413-2023_4_6-DE